

République Islamique de Mauritanie
Ministère de l'Economie et des Finances



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE
PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre (NASMO)
du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025**

Chantier n°6 :

**Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et
de la résilience des couches les plus vulnérables**

Avril 2025

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	3
Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	4
Liste des encadrés	4
Résumé analytique	5
I. Introduction	10
II. Analyse des progrès	12
II.1. Bilan des réalisations et évolution des indicateurs	12
II.1.1. Promotion de l'emploi productif et du travail décent / Promotion et protection de la jeunesse	13
II.1.2. Renforcement de la protection sociale et de la résilience	15
II.1.3. Renforcement de la sécurité alimentaire	20
II.2. Mesures et réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	22
II.2.1. L'emploi et la jeunesse	22
II.2.2. Protection sociale	22
III. Analyse des défis et contraintes	23
IV. Financement du chantier	24
V. Perspectives	26
VI. Recommandations relatives au chantier	28
VII. Annexes	30
VII.1. Projets programmés dans le Plan d'Action pour le chantier 6	30
VII.2. Bibliographie	32
VII.3. Liste des personnes rencontrées	33

Liste des abréviations et acronymes

ANSADE :	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique
BIT :	Bureau International du Travail
CDS :	Comité de Développement Sectoriel
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DGB :	Direction Générale du Budget
DGSPD :	Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement
DPG :	Déclaration de Politique Générale
ENESI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENTE :	Enquête Nationale Trimestrielle sur l'Emploi
EPCV :	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
MASEF :	Ministère à l'Action Sociale, à l'Enfance et à la Famille
MENRSE :	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Secteur Educatif
MS :	Ministère de la Santé
NASMO :	Note Annuelle Sectorielle de Mise en Œuvre
ODD :	Objectifs de Développement Durable
PA :	Plan d'Action
PTF :	Partenaires Techniques et financiers
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
TAAZOUR :	Délégation Générale à la Solidarité et à la Lutte contre l'Exclusion
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de suivi du chantier 6.....	12
Tableau 2 : Taux de chômage par sexe et milieu de résidence (2024)	13
Tableau 3 : Dépenses du budget de l'Etat des ministères du chantier 6 en 2024	24
Tableau 4 : Exécution des projets sur ressources extérieures du chantier 6 en 2024 (million MRU) ..	25
Tableau 5 : Dépenses publiques du chantier 6 en 2024 par INSTITUTION (MRU).....	26
Tableau 6 : Liste des Projets programmés dans le plan d'action pour le chantier 6	30

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre	13
---	----

Liste des encadrés

Encadré 1 : Principales structures impliquées dans la mise en œuvre du Chantier 6	11
Encadré 2 : Indicateurs ODD sur la mobilisation de ressources pro-pauvres	16
Encadré 3 : Définition de l'Indice de pauvreté Multidimensionnel (IPM).....	17
Encadré 4 : L'indice des pertes alimentaires.....	20

Résumé analytique

Le Chantier 6 du deuxième Plan d'Action (2021–2025) de la SCAPP contribue à la réalisation du levier stratégique visant le développement du capital humain et l'accès équitable aux services sociaux. Il regroupe des domaines majeurs d'intervention relatifs, d'une part, à la promotion de l'emploi décent et la valorisation de la jeunesse et, d'autre part, à la protection sociale et la résilience. Ces domaines sont pris en charge par plusieurs institutions nationales, notamment le MAJESSC, le MASEF, le CSA et la Délégation TAAZOUR.

L'état d'exécution globale des projets programmés dans le plan d'action pour le chantier 6 fait ressortir en fin 2024 un nombre de 19 projets achevés ou en cours d'exécution sur un portefeuille de 32 projets (tableau 6 en annexe 1). Comme le plan d'action n'est pas annualisé, il s'agit là d'une situation en fin de période 2021-2024.

Progrès enregistrés en 2024

Emploi productif et jeunesse

L'année 2024 a été marquée par une baisse du taux de chômage, qui est passé de 12,2 % en 2019 à 11,1 %, traduisant une amélioration modeste mais significative de l'accès à l'emploi. Toutefois, des disparités subsistent, notamment chez les jeunes (16,5 %) et les femmes (15%).

Cette évolution s'explique par la combinaison d'efforts multisectoriels, comprenant notamment la création directe de 4 674 emplois, l'accompagnement de 739 entrepreneurs et la mise en œuvre de plus de 49 000 opportunités de formation et de stages. Des programmes spécifiques, tels que le Projet d'Employabilité des Jeunes (PEJ), PNIME, VADAAT (Accompagnement d'entrepreneurs), MEHENTI pour la soutenabilité des emplois au profit de professionnels ou encore les licences de formation en ligne, ont permis de structurer cette

Il convient néanmoins de noter que la combinaison de la mesure du chômage au sens du BIT à la fois au sous-emploi lié au temps de travail et à la main-d'œuvre potentielle donne un taux de sous-utilisation de la main d'œuvre évalué à 34,6%, reflétant le niveau du besoin en emplois non satisfaits correspondant à la fois à une demande exprimée et celle latente liée au sous-emploi et aux actifs potentiels classés comme inactifs.

Protection sociale et résilience

Les progrès enregistrés dans la protection sociale sont mesurés notamment à travers la proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté.

En l'absence de la valeur de cet indicateur, difficile à calculer, l'indicateur ODD 1.a.2 « Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) » est estimé en 2024 à 28,44% selon l'état d'exécution du budget 2024 établi par la Direction Générale du Budget (DGB).

D'autre part, Les progrès enregistrés dans la protection sociale sont aussi mesurés à travers les deux indicateurs relatifs à la pauvreté portant sur la proportion de la population qui vit en

dessous du seuil de pauvreté, soit 28,20% en 2109, et celle en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté (41,20% en 2019). Si l'on considère l'évaluation de la pauvreté selon la méthode de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie (IPM-M), environ un peu moins de 6 personnes sur 10 (56,9%) sont considérées multidimensionnellement pauvres en 2019-2020. Quant à l'indice de Gini, retenu lui aussi comme l'un des indicateurs de suivi du plan d'action de la SCAPP, il mesure l'évolution de l'inégalité des revenus et valait 0,32 en 2019. Dans l'attente de la nouvelle édition de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV), ces indicateurs ne sont pas actualisés pour la période récente.

En matière de protection sociale, les progrès sont perceptibles à travers les mesures ciblées en faveur des populations vulnérables telles que :

- (i) L'assistance sociale aux groupes vulnérables traduite par la prise en charge de frais médicaux et l'aide sociale
- (ii) La promotion de l'autonomisation des personnes en situation de handicap et la promotion de leurs droits par le biais d'appuis en termes d'équipements et de transferts monétaires et en termes de formation
- (iii) La préservation de la famille, l'autonomisation des femmes et la protection et le développement de la petite enfance
- (iv) L'accès décent aux services publics de base et à un cadre de vie amélioré à travers la création de conditions pour l'accès à une vie décente dans les zones rurales et urbaines précaires avec plus d'équité, d'égalité des chances et de perspectives meilleures et la réalisation d'actions ciblées dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et de l'habitat social (Programmes DARI et Cheyla)
- (v) L'accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et à des AGR (Programme ALBARAKA)
- (vi) Le renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres (Programme TEKAVOUL)
- (vii) La collecte et la mise à jour des données des ménages pauvres au niveau du Registre Social.

Des efforts notables ont été effectivement consentis en matière d'inclusion, d'autonomisation des femmes, de protection de la petite enfance, ainsi que de développement de logements sociaux et d'infrastructures de base (écoles, forages, postes de santé).

En effet, des appuis structurés en termes d'équipements et de transferts monétaires ont été prodigués à 17.324 personnes en situation de handicap, en parallèle de la prise en charge de soins gratuits à 3.759 patients démunis et des aides sociales à 19.918 bénéficiaires.

La démarche de sortie de la pauvreté et de la vulnérabilité a été poursuivie à travers : (i) l'accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et pérennes et à des activités génératrices de revenus, notamment, à travers le financement de 35 projets communautaires, 800 AGR, 557 coopératives et 10 boutiques communautaires hors

complexes communautaires ; (ii) le soutien par les transferts monétaires directs d'environ 1.109.841.600 MRU à des ménages pauvres via le Programme Tekavoul, contribuant au renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres, et la promotion sociale et économique ; (iii) l'amélioration du cadre de vie des communautés, notamment à travers des projets ciblant l'infrastructure, l'accès aux services de base dont la construction de 2508 logements sociaux, l'alimentation eau/électricité de 476 logements, 10 Infrastructures scolaires, 100 000 rationnaires de cantines scolaires, 3000 Kits scolaires, la réparation de 13.605 tables bancs, 6 écoles pilotes à Nouakchott, 11 Postes de santé, 53 forages et des équipements ainsi que des AEP.

Cette démarche vise à favoriser la création d'emplois durables et décents, en particulier pour les jeunes et les membres des familles vulnérables, notamment à travers le soutien et le développement de coopératives productives dans les secteurs agricoles et artisanaux.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les actions de 2024 ont permis d'atténuer les effets de la vulnérabilité alimentaire pour des centaines de milliers de bénéficiaires, le renforcement du pouvoir d'achat des ménages vulnérables, le secours aux ménages sinistrés victimes des tempêtes et inondations, la nutrition scolaire et communautaire, le renforcement de la résilience communautaire et de la capacité de stockage.

Ainsi, la prise en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables au cours de l'année 2024 s'est traduite par : (i) la vente subventionnée et la distribution gratuite de 30 420 tonnes de vivres au bénéfice de 314 337 ménages ; (ii) vente subventionnée de 52.200 tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs et 50.330 tonnes d'engrais et 120.540 litres d'herbicides au bénéfice des agriculteurs ; (iii) la distribution d'un montant total 487.692.966 MRU au profit de 50.712 ménages (EL MAAOUNA) et de 120.000 réfugiés maliens dans le Camp de M'Berra ; (iv) la prise en charge de 18.340 enfants malnutris et femmes enceintes ou allaitantes et de 78.102 élèves au niveau des cantines scolaires ; et le financement de 279 microprojets de création d'actifs et de réhabilitation des moyens d'existence pour un cout global de 96.975.987 MRU ainsi que la mobilisation de 4.000.000 MRU pour le financement de 65 activités génératrices de revenus (AGRs) pour la création de revenus en milieu rural.

Quant à l'indicateur SCAPP des pertes alimentaires, il reste limité car il ne correspond pas aux standards internationaux de l'ODD 12.3.

Réformes et mesures stratégiques mises en œuvre

Durant l'année 2024, plusieurs réformes ont été engagées afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions.

Dans le secteur de l'emploi, des outils innovants sont en cours de développement comme la plateforme de l'Observatoire national de l'emploi permettant de croiser les données de la DGI, de la CNAM et des demandeurs d'emplois et/ou de permis ainsi que le Référentiel des métiers intégrant l'IA. Par ailleurs, la mise en place prochaine d'un "Small Business Act mauritanien" vise à encadrer l'entrepreneuriat des jeunes.

En parallèle, le secteur de la protection sociale a connu un renforcement normatif à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Inclusion des personnes handicapées, la révision de la stratégie de protection sociale, ainsi que la création de plateformes multisectorielles contre la violence.

Défis structurels et contraintes persistantes

Malgré les progrès réalisés, plusieurs contraintes ont freiné la mise en œuvre optimale du chantier. On note particulièrement :

- Une lenteur dans la réalisation d'infrastructures sociales ;
- Un déficit de création d'emplois en phase avec les flux démographiques ;
- Des systèmes d'alerte précoce insuffisamment développés ;
- Une couverture structurelle insuffisante des besoins des personnes handicapées, des familles pauvres et des enfants vulnérables ; et
- Une menace récurrente de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition pour une proportion de la population.

Financement du chantier

Les interventions du Chantier 6 ont mobilisé un budget important en 2024, atteignant environ 7,95 milliards MRU, avec un taux d'exécution budgétaire global de 96,6 %. Les ressources externes ont représenté environ 802 millions MRU, avec toutefois un taux d'exécution plus faible (54,6 %), révélant des contraintes en matière de décaissement et de coordination des bailleurs.

Le coût des projets programmés dans le plan d'action 2021-2025 pour le chantier 6 s'élève à 9 653 millions MRU. Ce coût n'était pas renseigné pour un nombre de 12 projets inscrits au plan d'action sur un portefeuille de 32 projets du chantier. Il se trouve que ces derniers projets avaient un niveau de maturité faible ou moyen lors de l'élaboration du plan d'action en 2021. Cependant certains de ces projets ont été financés sur ressources de l'Etat compte tenu de leur importance stratégique dans le renforcement de la résilience sociale ou la lutte contre le chômage des jeunes.

Les dépenses du budget de l'Etat des ministères et agences impliqués dans le chantier 6 pour l'exercice 2024 ont atteint 7.950.697.115 MRU, avec un taux d'exécution de 96,6%, y compris les charges du personnel et de fonctionnement et certaines dépenses d'investissement.

Quant aux dépenses strictement sur financement extérieur, elles s'élèvent à 801,77 millions MRU sur une programmation de 1 469,44 millions MRU, soit un taux d'exécution de 54,56% pour l'année 2024.

Comme les coûts des projets du plan d'action ne sont pas annualisés, il n'est pas aisé de comparer les montants exécutés avec les inscriptions initiales du plan d'action et donc difficile d'en dégager un gap de financement.

Perspectives d'intervention pour 2025

Les perspectives pour 2025 sont ambitieuses et ciblent une accélération des investissements sociaux. Les priorités incluent :

- Appui à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois et déploiement d'un guichet unique pour l'entrepreneuriat pour accompagner les PME et renforcer les chaînes de valeur à fort potentiel de création d'emplois ;
- Mise en place de 3000 prêts (5ème édition) à travers les opérateurs financiers CDD et ROCAPEC ;
- Ouverture prochaine d'une agence Techghil Universitaire ;
- La modernisation des infrastructures jeunesse et sportives ;
- La mise en œuvre du programme intégré "Toumouhy" pour les groupes vulnérables ;
- La création d'une Agence Nationale pour le Développement de l'Éducation Préscolaire ;
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale ;
- La construction d'un nouveau siège pour le Registre Social ;
- La poursuite des grands projets sociaux (TEKAVOUL, Albaraka, DARI, Cheyla,) ; et
- La poursuite des opérations alimentaires et nutritionnelles ;
- La réalisation de microprojets de création d'actifs et de réhabilitation des moyens d'existence pour appuyer la résilience communautaire et d'AGR ;
- Le soutien au pouvoir d'achat des ménages démunis (TEMWIN) et Opération RAMADAN.

Recommandations

Pour maximiser l'impact du Chantier 6, il est notamment recommandé de :

- Renforcer les programmes d'insertion économique pour les jeunes ;
- Accélérer la mise en œuvre des projets sociaux ;
- Elargir les capacités d'intervention face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ;
- Consolider les dispositifs de protection des groupes vulnérables par des actions multisectorielles coordonnées ; et
- Prendre les dispositions nécessaires pour l'élaboration et la mise à disposition à temps des indicateurs de suivi du chantier et les adapter aux besoins de la SCAPP.

I. Introduction

Le deuxième plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) s'articule autour de trois leviers stratégiques composés de neuf chantiers, eux-mêmes déclinés en 41 interventions prioritaires mises en œuvre à travers 244 des projets, et assortis d'une liste de 154 indicateurs de suivi.

Les trois leviers stratégiques fixés dans la loi d'orientation n°2018-021 du 12 juin 2018 relative à la SCAPP et dans lesquels s'inscrivent les ambitions de son second plan d'action sont les suivants : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

La présente note rend compte de la mise en œuvre en 2024 du sixième chantier de ce deuxième plan d'action de la SCAPP qui porte sur la « Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables » et qui contribue à l'atteinte des objectifs du deuxième levier stratégique dédié au développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base.

Elle fait partie des produits prévus par le système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, encadré par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019. Les principaux éléments de diagnostics et d'analyse, les conclusions et les recommandations issues de cette note contribueront à l'élaboration du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la SCAPP pour l'année 2024.

Le champ de ce chantier n°6 couvre les interventions suivantes :

- 6.1 et 6.2 : Promotion de l'emploi productif et du travail décent / Promotion et protection de la jeunesse ;
- 6.3 : Renforcement de la protection et de la résilience sociale ; et
- 6.4 : Renforcement de la sécurité alimentaire.

Le contenu de la note couvre les parties suivantes :

- Bilan des progrès : Evolution des indicateurs et analyse des progrès, réformes engagées ou mises en œuvre en 2024 ;
- Analyse des défis et contraintes ;
- Financement du chantier ;
- Perspectives du chantier ;
- Recommandations relatives au chantier ;
- Annexes

ENCADRE 1 : PRINCIPALES STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER 6

Le ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) :

Le MASEF est responsable de la mise en œuvre des politiques de protection sociale, notamment en faveur des personnes vivant avec un handicap, de promotion de l'enfance et de la famille et d'autonomisation des femmes.

Le ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique (MAJESSC) :

Le MAJESSC a la charge de la mise en œuvre des politiques de promotion de l'emploi. Il intervient notamment dans la création d'opportunités économiques pour les jeunes, à travers des programmes et des initiatives pour favoriser l'épanouissement des jeunes, encourager leur participation citoyenne et promouvoir la cohésion sociale.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) :

Le CSA joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est responsable de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la malnutrition, de renforcement de la sécurité alimentaire et de gestion des urgences alimentaires et nutritionnelles.

La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) :

Taazour est un acteur majeur dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté. Elle est notamment responsable du Registre Social et du Programme National de Transfert Social (Tekavoul) qui visent à soutenir les ménages les plus vulnérables.

II. Analyse des progrès

II.1. Bilan des réalisations et évolution des indicateurs

L'état d'exécution globale des projets programmés dans le plan d'action pour le chantier 6 fait ressortir en fin 2024 un nombre de 19 projets achevés ou en cours d'exécution sur un portefeuille de 32 projets (tableau 6 en annexe 1). Comme le plan d'action n'est pas annualisé, il s'agit là d'une situation en fin de période 2021-2024.

L'analyse de l'évolution des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 6 du Plan d'action permet d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs de ce chantier sur la période 2021-2025. Ces indicateurs sont consignés dans le tableau 1 ci-dessous et passés en revue ci-après au niveau des différents domaines concernés.

TABLEAU 1 : INDICATEURS DE SUIVI DU CHANTIER 6

Intitulé de l'indicateur	ODD / Non ODD	Valeur de référence	Année de référence	Source	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Chantier 6 : Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables (CDS 6)								
Taux de Chômage	ODD 8.5	12,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif	12,2%		11,1%
Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté	ODD 1	28,2%	2019	ANSADE	-	28,2%		
Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté	ODD 1	41,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté	41,2%		
Pertes alimentaires	ODD 12.1	4 700 T		-	-			
Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	ODD 1.a.1	53,82%	2019	MEF (LFI)	-			
Indice de Gini	Non ODD	0,32	2019	ANSADE	-			

II.1.1. Promotion de l'emploi productif et du travail décent / Promotion et protection de la jeunesse

Le taux de chômage était estimé à 12,20% en 2019, selon l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) menée par l'ANSADE. Depuis 2024, l'ANSADE réalise une enquête nationale trimestrielle sur l'emploi (ENTE). Les résultats de cette enquête montrent que le chômage (au sens du BIT) est estimé à 11,1% en 2024 (Tableau 2 ci-dessous), dénotant une baisse du chômage de 9% en 2024 par rapport à son niveau en 2019. Ce chômage est plus accentué pour les femmes (15%) que pour les hommes (8,7%) et touche plus les jeunes âgés de 14 à 35 ans (16,5%).

TABLEAU 2 : TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE (2024)

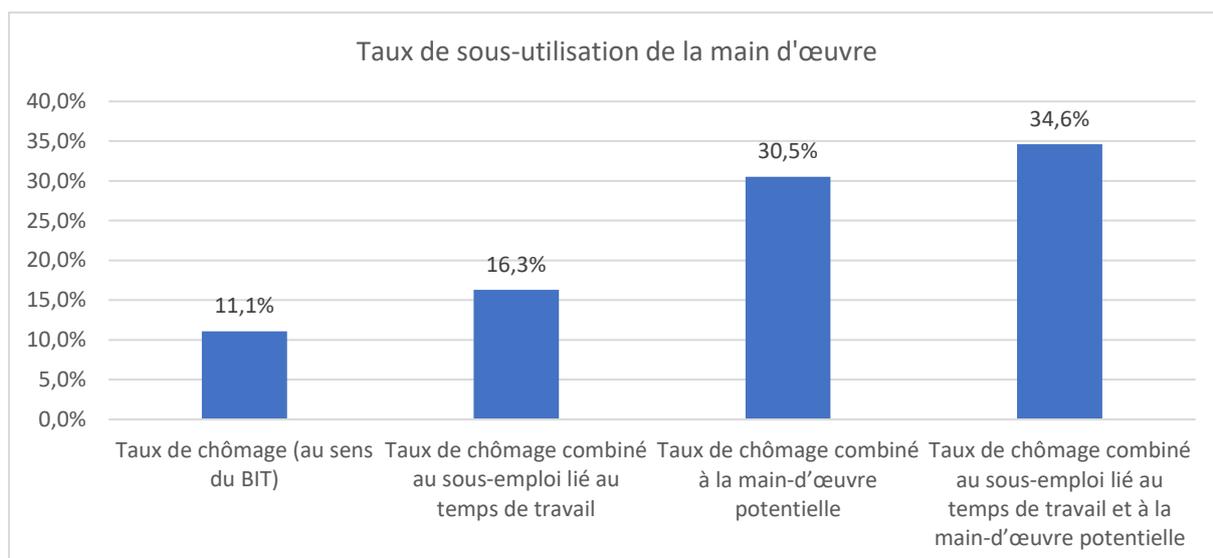
Taux de chômage par sexe et milieu de résidence						
		Trimestre				Total
		T1-2024	T2-2024	T3-2024	T4-2024	
Sexe	Masculin	10,9	8,7	8,5	6,6	8,7
	Féminin	16,1	17,2	16,8	10,0	15,0
	Total	13,0	11,9	11,6	7,9	11,1
Groupe d'âge	14-35 ans	17,1	18,5	18,0	12,4	16,5
	36-64 ans	8,7	4,0	4,1	2,6	4,9
	Total	13,0	11,9	11,6	7,9	11,1
Milieu	Urbain	14,7	11,8	12,2	8,6	11,9
	Rural	9,8	12,1	10,5	6,9	9,7
	Total	13,0	11,9	11,6	7,9	11,1

Source : ANSADE. ENTE 2024

En combinant la mesure du chômage au sens du BIT¹ avec le sous-emploi et la qualification des actifs potentiels considérés comme inactifs les taux de sous-utilisation de la main d'œuvre sont présentés dans la figure 1 ci-dessous. Il en ressort que le taux de chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail est estimé à 16,3%, celui combiné à la main-d'œuvre potentielle de 30,5% et, enfin, celui combiné à la fois au sous-emploi lié au temps de travail et à la main-d'œuvre potentielle est évalué à 34,6%. Ce dernier indicateur traduit le besoin en emplois non satisfaits correspondant à la fois à une demande exprimée et celle latente liés au sous-emploi et aux actifs potentiels classés comme inactifs.

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE SOUS-UTILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

¹ Selon la définition internationale, un chômeur est une personne active qui ne travaille pas, demande de l'emploi et disponible pour un emploi



Source : ANSADE. ENTE 2024

Plusieurs facteurs ont dû influencer, de manière opposée, sur cette évolution taux de chômage de 12,20% en 2019 à 11,1% en 2024.

Parmi les principaux facteurs qui influent sur l'évolution du chômage, figurent la croissance démographique, la croissance économique, la disponibilité de profils adéquats parmi les demandeurs d'emploi et le dynamisme des dispositifs de placement mis en place par le Gouvernement.

La croissance démographique est estimée à 3,1% par an entre 2013 et 2023, selon le dernier recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) qui a dénombré plus de 4,9 millions de personnes entre le 25 décembre 2023 et le 8 janvier 2024. La moitié de cette population est âgée de moins de 20 ans. Cette grande jeunesse de la population implique des flux importants de nouveaux arrivants de demandeurs d'emplois chaque année sur le marché du travail.

Selon les données de l'ENTE 2024, le taux d'activité est de 47,02% au niveau national et de 63,74% pour hommes contre 33,14% pour les femmes.

Une partie des nouveaux arrivants sur le marché du travail est absorbée grâce aux nouvelles opportunités d'emploi créées à la suite de la croissance de l'économie, en particulier dans les secteurs les plus dynamiques. Cette croissance économique a atteint 5,2 % en 2024, après avoir atteint 6,5% en 2023 et 6,8% en 2022 à la sortie de crise engendrée par la pandémie de la COVID 19.

A cela s'ajoutent les efforts entrepris par les services de formation et de placement du Gouvernement pour faciliter cette absorption. Ainsi environ 4 674 postes d'emplois ont été créés, 739 actions d'accompagnement ou de soutien d'entrepreneurs ou de professionnels ont été réalisées et environ 49 645 opportunités de formation, de stages et actions de prospection. Les principales initiatives prises dans ce sens comprennent :

- La création de 2 968 emplois sur la période août - décembre 2024 (MPMA) ;

- La création d’emplois dans les secteurs productifs et chaînes de valeur, notamment dans des projets agricoles (200 emplois), dans le secteur de l’élevage à travers la mise en place de mini fermes (350 emplois) et la viande rouge (20 boucheries), dans un projet agrosylvopastoral de résilience (500 opportunités d’emplois), le Programme Mobilité Urbaine (100 bénéficiaires), le Programme PADEM pour la création d’entreprises (400 unités), le secteur du tourisme (dont 18 auberges).
- Mise en œuvre d’actions dans le cadre de l’exécution de projets de promotion de l’emploi dont : (i) Programme MEHENTI : soutenabilité des emplois au profit de professionnels (154) ; (ii) Programme VADAAT : Accompagnement d’entrepreneurs (120) ; (iii) Programme PNIME (465 AGR évaluées) ; (iv) Projet d’Employabilité des Jeunes (PEJ) : formation de jeunes en compétences fondamentales d’employabilité (plus de 27 328), formation technique et professionnelle (5 500 jeunes), formation en gestion (7 500 jeunes parmi lesquels 5 300 ont reçu des subventions pour lancer leur micro-entreprise).
- Mauritanisation effective d’emplois (126).
- Prospection d’opportunités d’emplois et de stages : 2508 entreprises démarchées et 2825 offres d’emplois (dont 437 emplois directs et 2388 opportunités de stages) et de formations ; Insertion de jeunes stagiaires dans les entreprises privées (1500) ;
- Lancement de 5 000 licences de formation en ligne à travers des cours conçus par des universités et des instituts prestigieux dans des domaines demandés par le marché du travail.

II.1.2. Renforcement de la protection sociale et de la résilience

Les progrès enregistrés dans la protection sociale sont mesurés à travers, d’une part, la proportion des ressources nationales directement allouées par l’État à des programmes de réduction de la pauvreté. L’encadré 2 ci-dessous est centré sur un éclaircissement relatif à cet indicateur ODD.

En l’absence de la valeur de l’indicateur mentionné dans le plan d’action de la SCAPP (« Proportion des ressources nationales directement allouées par l’État à des programmes de réduction de la pauvreté »), difficile à calculer, l’indicateur 1.a.2 « Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) » est estimé en 2024 à 28,44%² selon l’état d’exécution du budget 2024 établi par la Direction Générale du Budget (DGB).

D’autre part, Les progrès enregistrés dans la protection sociale sont aussi mesurés à travers les deux indicateurs relatifs à la pauvreté portant sur la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, soit 28,20% en 2109, et celle en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté (41,20% en 2019). Si l’on considère l’évaluation de la pauvreté selon la méthode de l’Indice de Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie (IPM-M), environ un peu

² Les dépenses sociales (MENRSE+CSA+MS+MASEF+TAZOUR+MHA) s’élèvent à 26 623 626 552 MRU selon la Direction Générale du Budget

moins de 6 personnes sur 10 (56,9%) sont considérées multidimensionnellement pauvres en 2019-2020³. L'encadré 3 porte sur des éléments de métadonnées relatifs à cet indicateur.

Quant à l'indice de Gini, retenu lui aussi comme l'un des indicateurs de suivi du plan d'action de la SCAPP, il mesure l'évolution de l'inégalité des revenus et valait 0,32 en 2019.

La source de ces différents indicateurs est l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) dont la dernière édition remonte à l'année 2019. Une nouvelle édition est en cours de préparation au niveau des services de l'ANSADE. Ils ne sont pas renseignés pour le moment.

ENCADRE 2 : INDICATEURS ODD SUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES PRO-PAUVRES

L'indicateur « Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté » utilisé pour le suivi du chantier 6 correspond à l'indicateur ODD 1.b.1 et non 1.a.1 comme mentionné dans le Plan d'Action SCAPP. En fait la dernière version du Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD propose les trois indicateurs suivants pour les cibles 1.a et 1.b :

1.a.1 : Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire ;

1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) ; et

1.b.1 : Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres.

Pour rappel les cibles 1.a et 1.b portent respectivement sur la mobilisation de ressources provenant de sources multiples visant à mettre fin à la pauvreté et la mise en place de cadres d'action fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres.

L'indicateur retenu par la SCAPP correspond donc au 1.b.1. Il s'avère que le chiffre de la situation de référence (53,82% en 2019) n'est pas vraisemblable si l'on se réfère à la aux métadonnées de cet indicateur (définition, champ).

Aussi, il est proposé d'utiliser plutôt l'indicateur 1.a.2 : « Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) » plus facile à calculer dans le cas de la Mauritanie compte tenu de la disponibilité des données budgétaires selon une nomenclature adaptée.

³ Source : ANSADE et OPHI. Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie. Novembre 2022.

ENCADRE 3 : DEFINITION DE L'INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNEL (IPM)

L'IPM mesure directement les privations auxquelles les personnes sont confrontées au même moment dans différents aspects de leur vie. Il est composé de 4 dimensions (éducation, santé, conditions de vie et emploi) et 19 indicateurs.

Il prend en compte non seulement la proportion des personnes qui sont pauvres (Incidence de la pauvreté multidimensionnelle) mais aussi le nombre de privations simultanées que les personnes pauvres subissent (Intensité de la pauvreté multidimensionnelle).

Un seuil de pauvreté de 38% (correspondant à plus d'une dimension et demie) a été retenu, reflétant le niveau minimum des privations simultanées qu'un individu doit subir pour être considéré comme multidimensionnellement pauvre.

Source : ANSADE et OPHI

Le renforcement de la protection sociale et de la résilience a été recherché à travers l'assistance aux groupes sociaux les plus vulnérables, la promotion de l'autonomisation des personnes en situation de handicap, la préservation de la famille, la protection et le développement de la petite enfance, l'accès décent aux services publics de base et à un cadre de vie amélioré, l'accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et à des AGR ainsi que le renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres.

A cet effet, des appuis en termes d'équipements et de transferts monétaires ont été prodigués à 17.324 personnes en situation de handicap, outre la prise en charge de 3.759 patients démunis et des aides sociales à 19.918 bénéficiaires.

La démarche de sortie de la pauvreté et de la vulnérabilité a été poursuivie à travers : (i) l'accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et pérennes et à des activités génératrices de revenus, notamment, à travers le financement de 35 projets communautaires, 800 AGR, 557 coopératives et 10 boutiques communautaires hors complexes communautaires ; (ii) le soutien par les transferts monétaires d'environ 1.109.841.600 MRU, contribuant au renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres, et la promotion sociale et économique ; (iii) l'amélioration du cadre de vie des communautés, notamment à travers des projets ciblant l'infrastructure, l'accès aux services de base dont la construction de 2508 logements sociaux, l'alimentation eau/électricité de 476 logements, 10 Infrastructures scolaires, 100 000 rationnaires de cantines scolaires, 3000 Kits scolaires, la réparation de 13.605 tables bancs, 6 écoles pilotes à Nouakchott, 11 Postes de santé, 53 forages et des équipements ainsi que des AEP.

Cette démarche vise à favoriser la création d'emplois durables et décents, en particulier pour les jeunes et les membres des familles vulnérables, notamment à travers le soutien et le développement de coopératives productives dans les secteurs agricoles et artisanaux.

Assistance aux groupes sociaux les plus vulnérables

L'assistance sociale aux groupes vulnérables s'est traduite par les actions suivantes :

- **La prise en charge de frais médicaux** dont : la contribution aux frais des interventions chirurgicales pour les patients démunis (montant annuel de 15 millions MRU) ; la prise en charge intégrale des frais de soins de santé dans les hôpitaux nationaux pour les patients démunis transférés à l'étranger (76 patients) ; la prise en charge des frais de séances de dialyse (1 067 patients démunis), et leur bénéfice de transferts monétaires mensuels réguliers (de 1 500 MRU par mois) ; la prise en charge des traitements dans les hôpitaux nationaux des patients démunis ayant déposé des demandes auprès des services du ministère (2 544 patients).
- **L'aide sociale** à travers la mise en œuvre du programme social "Odhiyati" (2 800 personnes) incluant des personnes âgées, des patients atteints de maladies chroniques et des personnes en situation de handicap ; une aide sociale à 7 118 personnes atteintes de maladies chroniques (oncologie, diabète, hypertension artérielle et cas sociaux critiques) à travers des transferts monétaires mensuels variant entre 1 000 et 1 500 MRU par mois ; La mise en œuvre du programme "Iftar Al-Saem" pour renforcer le pouvoir d'achat des groupes les plus vulnérables pendant les dix derniers jours du mois béni de Ramadan (10 000 familles).

Promotion de l'autonomisation des personnes en situation de handicap

Les actions suivantes ont contribué à l'autonomisation des personnes en situation de handicap et à la promotion de leurs droits :

- **Appuis en termes d'équipements et de transferts monétaires pour les personnes en situation de handicap** : Fourniture d'équipements techniques d'aide à la mobilité (1260 personnes) ; Financement de 5000 AGRs ; Transferts monétaires mensuels réguliers (1064 enfants polyhandicapés) ; Neuvième et dixième opération du programme de transferts monétaires (10 000 familles)
- **Appuis en termes de formation aux personnes en situation de handicap** : Ouverture de 13 unités offrant un enseignement spécialisé avec prise en charge de bourses, de subventions alimentaires et de transport (1 200 enfants) ; Aménagement et équipement de la section de Kaédi et d'un atelier de menuiserie dans la moughataa d'El Mina du Centre de Formation et de Promotion Sociale pour les Enfants en Situation de Handicap ; Organisation d'une formation au profit des enseignants, formateurs et éducatrices de l'enseignement spécialisé ; Installation et équipement d'une boulangerie au profit des sourdes et d'une salle informatique polyvalente pour aveugles.

Préservation de la famille, protection et développement de la petite enfance

La protection de la famille, l'autonomisation des femmes et de la protection de leurs droits ont fait l'objet des actions suivantes :

- **Protection de la famille :** Traitement des conflits familiaux signalés à travers la médiation sociale et l'accompagnement judiciaire ; La création et l'équipement d'une station de télévision (El Oussra TV) qui diffuse des programmes autour de diverses questions sociales ; Financement de 1 037 AGRs et micro-projets, notamment en faveur de femmes victimes de violence ; Lancement d'un programme de promotion et de sensibilisation visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.
- **Protection de l'enfance :** Rénovation et équipement de tous les jardins d'enfants publics et dotation de certains personnels d'encadrement ; des enfants issus de familles vulnérables accueillis par des réseaux de la petite enfance (15 000) ; des jardins d'enfants ont été autorisés (225) ; Intégration d'enfants en situation difficile dans le système éducatif, accompagnée de transferts monétaires à leurs familles pour les aider à acquérir des uniformes et des fournitures scolaires (1 441 enfants).

Accès décent aux services publics de base et à un cadre de vie amélioré

La création de conditions pour l'accès à une vie décente dans les zones rurales et urbaines précaires avec plus d'équité, d'égalité des chances et de perspectives meilleures a nécessité la réalisation d'actions ciblées dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et de l'habitat social :

- **Programme DARI :** Construction de 2508 logements sociaux dans les différentes wilayas du pays ; Travaux d'Alimentation AEP/Electricité de 476 logements sociaux de à Nouadhibou et à Zouerate.
- **Programme Cheyla :** Les réalisations ont concerné les domaines suivants : Education (10 Infrastructures scolaires, 100 000 rationnaires de cantines scolaires à hauteur de 80% du coût du PNAS, 3000 Kits scolaires, Réparation de 13605 tables bancs, 6 écoles pilotes à Nouakchott, Cours de soutien dans les 6 écoles pilotes de Nouakchott) ; Santé-Nutrition (11 Postes de santé, 100 000 ménages pour l'assurance médicale) ; Eau- Assainissement (53 forages, équipements et AEP) ; Energie (Extension réseau électrique BT au PK7 de Rosso)

Accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et à des AGR

- **Programme ALBARAKA :** Améliorer le cadre de vie des communautés, notamment à travers des projets ciblant l'infrastructure, l'accès aux services de base et l'agriculture locale à travers la mise en place de 35 complexes de projets communautaires en faveur de ménages nécessiteux comprenant en général plusieurs éléments parmi les appuis suivants : l'installation d'une clôture sur la superficie du projet, la construction et l'approvisionnement de boutiques communautaires, l'acquisition de congélateurs et de moulin à grains, la fourniture d'équipements pour boucherie, l'aménagement de périmètres agricoles avec système d'irrigation et des kits de petits matériels agricoles, des infrastructures et équipements communautaires, des denrées alimentaires et

autres produits, du bétail, motopompes, terrains de football de salle, motos et tricycles, citernes, etc. ; Financement de conventions avec des associations de retraités militaires et d'agents de sécurité, de 800 AGR, de 557 coopératives et de 10 boutiques communautaires hors complexes communautaires ainsi que d'autres appuis communautaires.

Renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres

- **Programme TEKAVOUL** : ce programme a contribué au renforcement de la protection et de la résilience sociales à travers les transferts monétaires réguliers, les transferts Tekavoul Choc, la promotion sociale, l'inclusion économique et la promotion du dialogue familial avec un montant total de 1 110 711 600 MRU en 2024.

Registre Social : Collecte et mise à jour des données des ménages pauvres. Le registre social actualisé est de plus en plus utilisé par différents partenaires nationaux et internationaux pour leurs besoins d'assistance aux populations vulnérables.

II.1.3. Renforcement de la sécurité alimentaire

Le seul indicateur de suivi du Plan d'Action de la SCAPP relatif à la sécurité alimentaire porte sur les pertes alimentaires (Indicateur ODD). Un examen approfondi des métadonnées de cet indicateur est reflété dans l'encadré ci-après.

ENCADRE 4 : L'INDICE DES PERTES ALIMENTAIRES

Indicateur 12.3.1 - Pertes et gaspillages alimentaires

L'objectif de développement durable (ODD) 12 vise à « établir des modes de consommation et de production durables ». La troisième cible de cet objectif (cible 12.3) appelle à réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et à réduire les pertes de produits alimentaires, y compris les pertes après récolte, tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, d'ici à 2030. La cible 12.3 des ODD comporte deux composantes, les pertes et les déchets, qui doivent être mesurées par deux indicateurs distincts.

- Sous-indicateur 12.3.1.a - L'indice des pertes alimentaires se concentre sur les pertes alimentaires qui se produisent de la production jusqu'au niveau de la vente au détail, couvrant tous les segments de la chaîne d'approvisionnement qui commence après la récolte et se termine juste avant la vente au détail. Le pourcentage de nourriture perdue dans le monde après la récolte, le transport, le stockage, les niveaux de vente en gros et de transformation, est estimé à 13,2 % en 2021 (Source : FAO). En Mauritanie, les pertes post-récoltes ont fait l'objet d'une estimation de 8%, selon une enquête réalisée en 2023 par le ministère de l'Agriculture avec l'assistance de la FAO.

- Sous-indicateur 12.3.1.b - Indice de gaspillage alimentaire, imputable aux consommateurs et aux détaillants, comprend les niveaux de vente au détail de restauration et de consommation. Pour cet indice, une méthodologie est en cours d'élaboration.

Au regard de ce qui précède, l'indicateur n'est pas couramment calculé en Mauritanie et il est permis de penser que la valeur de référence de 4 700 T ne coïncide pas à la définition internationale de l'indicateur.

La prise en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables au cours de l'année 2024 s'est traduite par : (i) la vente subventionnée et la distribution gratuite de 30 420 tonnes de vivres au bénéfice de 314 337 ménages ; (ii) vente subventionnée de 52.200 tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs et 50.330 tonnes d'engrais et 120.540 litres d'herbicides au bénéfice des agriculteurs ; (iii) la distribution d'un montant total 487.692.966 MRU au profit de 50.712 ménages (EL MAAOUNA) et de 120.000 réfugiés maliens dans le Camp de M'Berra ; (iv) la prise en charge de 18.340 enfants malnutris et femmes enceintes ou allaitantes et de 78.102 élèves au niveau des cantines scolaires ; et le financement de 279 microprojets de création d'actifs et de réhabilitation des moyens d'existence pour un cout global de 96.975.987 MRU ainsi que la mobilisation de 4.000.000 MRU pour le financement de 65 activités génératrices de revenus (AGRs) pour la création de revenus en milieu rural.

Ces résultats ont été obtenus à la suite des actions suivantes :

- **Atténuation de la situation alimentaire des ménages vulnérables** : Des opérations de distribution gratuite de vivres à Nouakchott et à l'intérieur du pays au profit de 102.276 ménages vulnérables pour une quantité globale de 6.435 tonnes de produits alimentaires ; La mise en œuvre de l'opération Ramadan avec plus de 6.156 tonnes de produits alimentaires toutes denrées confondues au profit de 78.000 ménages ; La mobilisation de 17.628 tonnes toutes denrées confondues pour approvisionner les 1.754 boutiques ouvertes à Nouakchott et à l'Intérieur du pays dont a bénéficié 131.550 ménages (Programme TEMWINE).
- **Renforcement du pouvoir d'achat des ménages vulnérables** : Des opérations de transfert monétaire aux personnes démunies au profit de 50.712 ménages (Programme El MAAOUNA) pour un montant total distribué de 162.850.786 MRU et au profit de 120.000 réfugiés maliens dans le Camp de M'Berra d'un montant global 324.842.180 MRU.
- **Secours aux ménages sinistrés victimes des tempêtes et inondations** : Des opérations de secours à 3.061 familles sinistrées qui ont bénéficié de 202 tonnes de vivres et 797 kits de matériel de secours (tentes, nattes, couvertures etc...).
- **Nutrition scolaire et communautaire** : L'ouverture de 246 CRENAM Centres de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire (CRENAM) à Nouakchott et à l'intérieur du pays au profit de 18.340 enfants malnutris et femmes enceintes et allaitantes dans le cadre du programme prioritaire ; La mise en œuvre du programme de cantines scolaires au profit de 78.102 élèves dans 792 écoles sur l'ensemble du territoire national,
- **Renforcement de la résilience communautaire** : La réalisation de 279 microprojets de création d'actifs et de réhabilitation des moyens d'existence pour un cout global de 96.975.987 MRU ainsi que la mobilisation de 4.000.000 MRU pour le financement de 65 activités génératrices de revenus (AGRs) pour la création de revenus en milieu rural ; L'approvisionnement de 1.466 SAVS (Stocks Alimentaires Villageois de sécurité) pour une quantité globale de 9.000 tonnes de blé dans le cadre du programme Spécial Hodh Chargui ; La mise en œuvre du programme d'assistance au cheptel (PAC 2024) à

travers la vente à prix social de 52.200 tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs sur toute l'étendue du territoire national ; Le stockage, le transport et la vente à prix subventionnés ou la distribution aux agriculteurs d'Intrants Agricoles portant sur 50.330 tonnes d'engrais et 120.540 litres d'herbicides afin d'accroître la production et la productivité de la filière riz au niveau de la vallée.

- **Capacité de stockage** : La poursuite du programme de construction de 33 infrastructures de stockage visant à accroître les capacités de stockage du CSA d'environ 135.000 tonnes supplémentaires.

II.2. Mesures et réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

En plus des actions réalisées, un paquet de mesures et de réformes a été engagé par les entités impliquées dans le chantier 9 pour contribuer à l'atteinte des objectifs de ce chantier. Les principales mesures et réformes sont présentées ci-après selon les domaines.

II.2.1. L'emploi et la jeunesse

- La Restructuration des programmes existants pour plus de cohérence et d'effectivité ;
- Conception et préparation du lancement de la construction de l'incubateur agricole de Boghé ;
- Acquisition de la première Unité mobile pilote de l'agence Techghil et ouverture prochaine d'une agence Techghil Universitaire ;
- Étude pour les opportunités et concertation avec le secteur de l'enseignement originel pour l'élaboration d'une offre de services pour les sortants de MAHADRAS.
- Mauritanisation des emplois : Projet de mauritanisation dans le secteur de la pêche en cours de mise en place ; des plans de mauritanisation actualisés pour offrir plus d'opportunités aux jeunes mauritaniens ; Opérationnalisation des procédures d'obtention du permis de travail et extension de la plateforme Rokhsa.
- Elaboration d'une vision partagée et d'un plan d'action intégré et opérationnel pour la coordination et l'optimisation des politiques de l'emploi.
- Elaboration en cours d'un « Mauritanian Small Business Act ».
- Mise en place en cours d'une plateforme pour l'observatoire de l'emploi permettant de croiser les données de la DGI, de la CNAM et des demandeurs d'emplois et/ou de permis.
- Conception en cours d'un Référentiel des Métiers et des Compétences en intégrant les technologies d'intelligence artificielle (IA).

II.2.2. Protection sociale

- L'élaboration d'une étude sur les caractéristiques de la protection sociale nationale et la mise à jour de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

- Un partenariat établi avec la Centrale d'Achat des Médicaments et Consommables Médicaux pour l'ouverture de pharmacies dédiées aux patients sous dialyse et atteints d'autres maladies chroniques ;
- La mise en place de mesures visant à améliorer la gestion des soins de santé grâce à l'utilisation de la base de données de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.
- La prise en charge de l'assurance maladie au profit de 3 766 personnes en situation de handicap démunies.
- L'implication des associations de personnes en situation de handicap, regroupées au sein de la Fédération Nationale des Associations Mauritanienne des Personnes en Situation de Handicap, à tous les niveaux de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes qui leur sont destinés, accompagnée de l'octroi d'une subvention annuelle de 9 millions MRU.
- Identification de 2 000 familles supplémentaires de personnes en situation de handicap pour bénéficier de l'élargissement du programme de transferts monétaires, portant le montant total à plus de 40 millions MRU.
- L'émission de plus de 4 000 cartes de personne en situation de handicap
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Inclusion et de Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap.
- Un plan d'action a été élaboré par le Programme du Bien-être Familial, visant à introduire des réformes pour renforcer la stabilité de la famille mauritanienne.
- La réactivation des cellules sectorielles dans dix ministères afin d'institutionnaliser la dimension du genre dans les programmes et projets de développement.
- La création de 12 plateformes multi-sectorielles au niveau des moughataas pour lutter contre la violence.
- Elaboration d'une stratégie nationale de développement de l'éducation préscolaire à l'horizon 2030.
- 212 monitrices de jardins d'enfants suivent actuellement une formation à l'École Nationale du Travail Social et un programme a été mis en place pour renforcer les compétences de près de 600 éducatrices dans le cadre de la seconde phase du Projet d'Appui à l'Éducation de Base, incluant la fourniture d'équipements pour 395 classes d'éducation préscolaire.

III. Analyse des défis et contraintes

L'une des principales contraintes rencontrées par les secteurs de la protection sociale est la lenteur dans les réalisations de projets et d'infrastructures.

Un défi important est celui de l'ampleur des besoins en emplois non satisfaits au niveau des jeunes compte tenu de l'évolution démographique et du nombre insuffisant de nouvelles créations d'emploi.

L'insécurité alimentaire et la malnutrition continuent à affecter chaque année une proportion de la population nécessitant de renforcer les moyens d'intervention.

En matière de réponse aux catastrophes, les systèmes d'alerte précoce restent encore en deçà des possibilités.

L'assistance aux personnes en situation d'handicap et aux groupes vulnérables (malades, etc.), la protection de la famille et de l'enfance sont des éléments clés de la protection sociale dont la prise en charge nécessite d'être renforcée.

IV. Financement du chantier

Le coût des projets programmés dans le plan d'action 2021-2025 pour le chantier 6 s'élève à 9 653 millions MRU. Ce coût n'était pas renseigné pour un nombre de 12 projets inscrits au plan d'action sur un portefeuille de 32 projets du chantier (tableau 5 en annexe). Il se trouve que ces derniers projets avaient un niveau de maturité faible ou moyen lors de l'élaboration du plan d'action en 2021. Cependant certains de ces projets ont été financés sur ressources de l'Etat compte tenu de leur importance stratégique dans le renforcement de la résilience sociale ou la lutte contre le chômage des jeunes. C'est le cas de plusieurs activités à caractère sociales réalisées par le MASEF en faveur des groupes vulnérables, les projets d'appui à l'emploi des jeunes réalisés par le MAJESSC, les initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire menées par le CSA ainsi que les actions multisectorielles de lutte contre la pauvreté et renforçant la solidarité nationale conduites par TAAZOUR.

Le tableau 3 ci-dessous porte sur l'exécution des dépenses du budget de l'Etat des ministères et agences impliqués dans le chantier 6 pour l'exercice 2024. Il en ressort que les dépenses ordonnancées de ces ministères et agences en charge des programmes de développement du chantier 6 ont atteint 7.950.697.115 MRU, avec un taux d'exécution de 96,6%. Il est vrai que ce montant comprend les charges du personnel et de fonctionnement, outre certaines dépenses d'investissement.

TABLEAU 3 : DEPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT DES MINISTÈRES DU CHANTIER 6 EN 2024

Libellé titre	BUDGET TOTAL (MRU)			
	Inscrit	Engagé	Ordonnancé	Tx exécution (base ordon.)
MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET SERVICE CIVIQUE	541 250 059	467 324 031	465 967 377	86,09%
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	1 312 699 213	1 284 670 978	1 284 623 978	97,86%
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	836 764 395	955 932 918	955 568 797	114,20%
TAAZOUR	5 538 322 975	5 308 900 254	5 244 536 964	94,70%
TOTAL BUDGET	8 229 036 642	8 016 828 181	7 950 697 115	96,62%

Source : MEF/Direction Générale du Budget

Quant aux dépenses strictement sur financement extérieur, elles s'élèvent à 801,77 millions MRU sur une programmation de 1 469,44 millions MRU, soit un taux d'exécution de 54,56% pour l'année 2024 (tableau 4).

TABLEAU 4 : EXECUTION DES PROJETS SUR RESSOURCES EXTERIEURES DU CHANTIER 6 EN 2024 (MILLION MRU)

Projets	Programmation	Décaissements
Emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, de la culture et du sport	815,94	347,33
Jeunesse, Culture et Sport	163	40
Prévention des conflits et Promotion du dialogue interculturel SEMAH	40	0
Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion socio-économique des jeunes vulnérables/BAD	28,8	70,79
Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat en Mauritanie, notamment en faveur des femmes	48	60,38
Projet employabilités des jeunes/IDA	536,14	176,16
Une meilleure résilience des couches les plus vulnérables	653,50	454,44
Accès aux Denrées Alimentaires et défense du pouvoir d'achat/Projet d'appui au plan national de veille et de riposte à la COVID-19	0	92,02
Programme de conversion de la dette extérieure (PCDE) Mauritanie-Espagne	114	6,06
Programme de financement des risques de catastrophe (ADRiFi) en Afrique	28,5	0
Programme d'urgence pour contrecarrer les effets de la Pandémie de la Covid-19	150	0
Programme régional conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques en Mauritanie	30	0
Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	210	165,21
Projet d'appui au dispositif national de protection sociale adaptative en Mauritanie/Réponse à la crise alimentaire via une contribution au Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles	96	134,15
Projet d'appui au dispositif national de protection sociale adaptative en Mauritanie/Volet Renforcement du système de protection sociale-PASyFIS	25	0
Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux (PHASE II) - Financement additionnel	0	57
Total	1 469,44	801,77

Source : MEF / DFCE - Exécution du BCI

Le tableau 5 ci-dessous récapitule les dépenses relatives aux activités menées en 2024 pour chacune des institutions impliquées dans le chantier 6. Il en ressort que l'Eta supporte la très grande majorité des coûts.

Comme les coûts des projets du plan d'action ne sont pas annualisés, il n'est pas aisé de comparer les montants exécutés avec les inscriptions du plan d'action.

TABLEAU 5 : DEPENSES PUBLIQUES DU CHANTIER 6 EN 2024 PAR INSTITUTION (MRU)

	MASEF	TAAZOUR	CSA	MAJESSC
Budget Etat	576 203 529	5 509 373 603	2 481 699 666	
Ressources extérieures	62 210 000	1 173 117 884	610 471 767	
Total	638 413 529	6 682 491 487	3 092 171 433	

Source : MASEF, TAAZOUR, CSA, MAJESSC - Bilans des réalisations 2024

V. Perspectives

Les principales activités en perspective pour l'année 2025 sont présentées ci-après selon les domaines.

En matière d'emploi, de jeunesse et de sport

- Renforcement de la gouvernance et du pilotage de l'Emploi
- Actualisation de la SNE et organisation d'une table ronde d'exécution de la SNE.
- Étudier, concevoir et mettre en place des programmes, projets et initiatives innovantes de l'emploi.
- Promotion de l'emploi dans les chaînes de valeurs et les métiers à haute intensité de main d'œuvre.
- Elaboration d'un mauritanian Small Business Act
- Développement d'une structure d'encadrement de proximité
- Développement et professionnalisation de l'intermédiation en emploi
- Déploiement des offres de services inclusives, adaptées et de qualité
- Mise en place d'un Guichet unique de l'Entrepreneuriat pour accompagner les PME et renforcer les chaînes de valeur à fort potentiel de création d'emplois
- Renforcement de la transparence du marché de l'emploi et fournir un appui ciblé aux entreprises
- Mise en place de 3000 prêts (5ème édition) à travers les opérateurs financiers CDD et ROCAPEC
- Appui à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois
- Organisation de formations qualifiantes pour les jeunes
- Financement d'AGR au profit des jeunes
- Appui et organisation des tournois et compétition sportive
- Modernisation des infrastructures Jeunesses et Sportives
- Renforcer les services publics de l'emploi
- Equipement et mise en service de 15 maisons de jeunes
- Mobiliser de VSC en appui à différents domaines
- Mettre en place un service civique souple

Action sociale et protection de l'enfance et de la famille

- L'organisation d'une table ronde pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de la Stratégie Nationale d'Inclusion et de Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap.
- L'organisation de forums nationaux sur la protection sociale et l'élaboration d'une loi-cadre sur la protection sociale, établissant des normes et standards nationaux dans ce domaine.
- La coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale dans toutes ses dimensions.
- Le développement d'un programme global et multidimensionnel intitulé "Toumouhy", conçu pour répondre aux besoins des différents groupes vulnérables. Ce programme vise à satisfaire les demandes légitimes d'aide sociale et d'inclusion économique des catégories sociales les plus fragiles de manière fluide et intégrée.
- La mise en œuvre de services sociaux adaptés aux groupes vulnérables, leur inclusion financière, ainsi que l'autonomisation des femmes et des personnes en situation de handicap par le biais de micro-financements. Cela inclut également le renforcement du bien-être familial, ainsi que le développement et la protection de l'enfance.
- L'élaboration d'une loi sur la famille, intégrant des dispositions pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en s'appuyant sur un quart de siècle d'expérience dans l'application du Code du Statut Personnel.
- Le lancement de la Caisse de Pension Alimentaire, accompagné de campagnes de sensibilisation à grande échelle sur l'importance et l'obligation légale de subvenir aux besoins des enfants et des femmes.
- Actualiser et mettre en œuvre la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre dans le cadre d'une action gouvernementale coordonnée et ciblée.
- La création d'une Agence Nationale pour le Développement de l'Éducation Préscolaire.

Sur le plan de la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion

- La continuation de la mise à jour du Registre Social.
- La construction d'un nouveau siège pour le Registre Social.
- Le Programme DARI : Achèvement des travaux des 576 logements en cours à Nouadhibou et Zouérate et lancement de la construction des 1000 logements sur les sites de regroupement villageois.
- Le programme Albaraka : financement de 1000 activités génératrices de revenus (AGR), réalisation de 80 projets communautaires, construction de 180 digues et diguettes, construction de 10 barrages, acquisition des intrants et équipement agricoles.
- Le Programme TEKAVOUL : Poursuite des transferts monétaires réguliers, de Tekavoul Choc et des autres transferts monétaires pour personnes en situation difficile, malades ou sinistrés, subvention Inclusion Economique 1^{ère} cohorte (5 500 Ménages)
- Le programme Cheyla : Programme Spécial Réhabilitation, extension, construction de 180 infrastructures scolaires dans 7 Moughataa de Nouakchott ; 53 garderies communautaires ; Construction et équipements de : 70 nouvelles salles de classes, 25 nouvelles écoles fondamentales, 10 nouveaux collèges, de 2 nouveaux lycées, de 12 nouveaux postes de santé (PS), 80 points d'eau aux normes, 2 nouveaux internats ;

Appui à 100 mahadras dans les zones rurales de faible couvertures pédagogique ;
Raccordement de 1000 nouveaux ménages pauvres en zone rurale à un réseau électrique local, Acquisition et Distribution de 10 000 kits gaz butane complet (bouteille et cuisinière) aux ménages pauvres, etc.

Au niveau de la sécurité alimentaire :

- L'organisation des distributions gratuites de vivres au profit des ménages vulnérables durant la période de soudure ;
- L'organisation des opérations de transferts monétaires dans le cadre du programme EL MAAOUNA ;
- L'ouverture des Centres de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire (CRENAM) au profit des enfants malnutris et des femmes enceintes et allaitantes dans le cadre du programme prioritaire
- L'approvisionnement des Cantines scolaires pour améliorer le taux de fréquentation scolaire dans les zones de précarité en partenariat avec le Ministère en charge de l'Education Nationale et TAAZOUR.
- La réalisation de microprojets de création d'actifs et de réhabilitation des moyens d'existence pour appuyer la résilience communautaire aux chocs et des Activités Génératrices de Revenus (AGRs) pour la création de revenus au sein des collectivités défavorisées en milieu rural.
- La mise en œuvre des programmes de soutiens du pouvoir d'achat des ménages démunis dans le cadre du programme TEMWIN (1.754 points de vente) et l'opération RAMADAN.
- Le stockage, le transport et la distribution d'intrants agricoles subventionnés pour appuyer les exploitants agricoles dans la vallée du fleuve pour les besoins d'une campagne double en irrigué et en maraichage.
- Poursuivre le renforcement du programme SAVS au niveau de quatre wilayas du Sud ;
- Poursuivre les programmes d'assistance au profit des réfugiés dans le camp de M'berra et hors camp.

VI. Recommandations relatives au chantier

Les principales recommandations formulées suite la mise en œuvre de la revue sont les suivantes :

- Accélérer la réalisation des projets et infrastructures en faveur des pauvres et groupes vulnérables.
- Renforcer les efforts de placement et de création d'emplois pour les jeunes.
- Renforcer l'assistance aux personnes en situation d'handicap et aux groupes vulnérables (malades, etc.).
- Renforcer les moyens d'intervention pour contrer l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

- Soutenir la résilience communautaire aux chocs, notamment par la réalisation de microprojets de création d'actifs et de réhabilitation des moyens d'existence et par des Activités Génératrices de Revenus (AGRs) pour la création de revenus au sein des collectivités défavorisées en milieu rural.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour organiser des réponses aux catastrophes et sinistres.
- Mettre en œuvre les différentes stratégies élaborées récemment relatives à la protection sociale, au développement du préscolaire et à la promotion des droits des personnes en situation d'handicap
- Prendre les dispositions nécessaires pour l'élaboration et la mise à disposition à temps des indicateurs de suivi du chantier et revisiter certains de ces indicateurs ODD pour les adapter aux besoins de la SCAPP et aux capacités statistiques dédiées à leur production (Mobilisation de ressources pro-pauvres et pertes alimentaires).

VII. Annexes

VII.1. Projets programmés dans le Plan d'Action pour le chantier 6

TABLEAU 6 : LISTE DES PROJETS PROGRAMMES DANS LE PLAN D'ACTION POUR LE CHANTIER 6

Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet en 2021	Degré de réalisation
Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables					
6.1 et 6.2 : Promotion de l'emploi productif et du travail décent / Promotion et protection de la jeunesse	Projet EMPLOI AFD	85		En cours d'exécution	
	Projet EMPLOI jeunes en milieu urbain	-		Faible	
	Projet d'Appui à l'Employabilité des Jeunes Vulnérables en Mauritanie	1.460,80	BM	En cours d'exécution	Exécution en cours
	Programme Mon projet Mon avenir (horizon 2025)	131,5	MEFTP	En cours d'exécution	Exécution en cours
	Projet PACSEM ENERGIE	-		Faible	
	PECOBAT : amélioration de l'employabilité des jeunes et des capacités des pme par le développement du sous-secteur du BTP en matériaux locaux et de la formation professionnalisante dans les chantiers écoles construction	128	UE	En cours d'exécution	Achevé en 2022
	Projet PEJ employabilité jeunes	42		En cours d'exécution	Exécution en cours
	Projet MEHENTI	15		En cours d'exécution	Exécution en cours
	Programme STAGI PATRONAT (PNUD)	-		Faible	Exécution en cours
	Promotion de l'emploi et amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux côtiers, jeunes et femmes aux alentours des espaces naturels protégés du secteur nord de Mauritanie	400	UE	En cours d'exécution	
	Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale	560	UE	En cours d'exécution	Projet arrêté en 2024
Programme AGR	30,33		En cours d'exécution		
6.3 : Renforcement de la protection et	Programme DARI	125		En cours d'exécution	Exécution en cours
	Programme CHEYLA	1.529,00		En cours d'exécution	Exécution en cours

Intervention	Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet en 2021	Degré de réalisation
de la résilience sociale	Programme TEKAVOUL : Renforcer l'efficacité des filets sociaux et l'amélioration du pouvoir d'achat	138		En cours d'exécution	Exécution en cours
	Programme Promotion des Droits des Handicapés	-		Faible	
	Projet Consolidation Protection Enfance	-		Faible	
	Pilotage Stratégie Protection Sociale	-		Faible	Exécution en cours
	Programme Genre, Autonomisation et lutte contre les VBG	-		Faible	
6.4 : Renforcement de la sécurité alimentaire	Programme TEMWINE	2.537,00	Etat	En cours d'exécution	Exécution en cours
	Programme AL BARAKA	-		Moyen	Exécution en cours
	Programme EMEL	-		Moyen	Exécution en cours
	Projet Renforcement capacités de stockage	449		En cours d'exécution	Achevé en 2024
	Résilience et sécurité Alimentaire (SAVS)			Faible	Exécution en cours
	Renforcement des capacités productives des pop, rurales de Lehdade	210	Etat	En cours d'exécution	
	Programmes appui aux CRENAM-Nutrition	232		En cours d'exécution	Exécution en cours
	Programme Nutrition scolaire	-		Faible	Exécution en cours
	Programmes secours d'urgence et vivres gratuits	135	Etat	En cours d'exécution	Exécution en cours
	Programme Intrants agricoles en zones enclavées	-		Moyen	Exécution en cours
	Dispositif National DCAN	96		En cours d'exécution	Exécution en cours
	Mise en place d'un Stock National de Sécurité Alimentaire	1.140,00	Etat	En cours d'exécution	
	Renforcement des Services Logistiques et Acheminement pour les Urgences	209,5	Etat	En cours d'exécution	

VII.2. Bibliographie

FAO.

- Évaluation des pertes et des gaspillages de nourriture liée à la méthode d'analyse des pertes de denrées alimentaires. Conférence Régionale de la FAO pour L'Afrique. 31ème session. Mars 2020

-

ANSADE

- Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages 2019-2020
- Annuaire des Statistiques Economiques de la Mauritanie 2022
- Annuaire des Statistique Démographiques et Sociales de la Mauritanie 2024
- Données provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie RGPH 2023
- Situation de l'Emploi et du Secteur Informel en Mauritanie ENESI 2017
- Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie. Novembre 2022.

MEF

- Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030
- Plan d'action de la SCAPP 2021-2025
- Décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP, 2019
- Loi d'orientation 2018-021 relative à la SCAPP, 2018

Nations Unies

- Agenda 2030-Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015
- Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, 2017, Révision 2024

VII.3. Liste des personnes rencontrées